



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des collectivités
territoriales et du cadre de
Vie

Bureau du cadre de vie
et des enquêtes publiques

Référence
RV/RV

Affaire suivie par
VERBRUGGHE Roseline
03 84.77.71.43
roseline.verbrugghe@haute-
saone.gouv.fr

Compte-rendu de la commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets non dangereux de VADANS

Mardi 21 juin 2011

Cette réunion présidée par M. Bernard BOUILLON, représentant le préfet de la Haute-Saône, s'est tenue salle d'honneur en mairie de Pesmes et fut précédée d'une visite sur le site à Vadans.

Étaient présents :

M. ABBE Martial, agriculteur à Vadans,
M. BATLOGG Guy, représentant Haute-Saône Nature Environnement,
Mme BELLET-BRISSAUD Sandra, représentant la société Baulard,
M. BONNOTTE Jean-Jacques, maire de Broye-Aubigny-Montseugny,
Mme COIRATON Nathalie, directrice du SYTEVOM,
Mme CORDIER Ariane, présidente de la commission de protection des eaux,
M. CORNU Daniel, représentant la société Baulard,
M. FASSETNET Maurice, conseiller général du canton de Marnay,
Mme FIGARD Agnès, préfecture – SIDPC,
M. FLEURENTIN Eric, DREAL – responsable de l'unité territoriale Centre,
M. FUMEY Gérard, DREAL – chef de la subdivision Centre 1,
M. GAILLARD Michel, représentant la chambre d'agriculture 70,
M. GROSPERRIN Yves, représentant PROJETEC Environnement,
M. HYENVEUX Daniel, représentant la direction départementale des territoires,
M. LASSUS Michel, représentant la commission de protection des eaux,
M. MAITROT Dominique, maire de Vadans,
M. ROYER Denis, représentant la fédération de pêche 70,
M. TISSERAND Franck, président du SYTEVOM,
M. TUPIN Pierre, adjoint au maire de Vadans,
M. VALNET Christophe, ingénieur d'études sanitaire – Agence régionale de santé – UTSE70,

Mme VERBRUGGHE Roscline, préfecture, bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques, chargée du secrétariat,
Mme VIENNET Dominique, préfecture, chef du bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques.

M. BOUILLON ouvre la séance en remerciant tout d'abord les membres présents d'avoir répondu à l'invitation du préfet, ainsi que M. GAY, maire et conseiller général de PESMES pour son accueil dans sa commune. L'ordre du jour en est le suivant :

- Rapport d'inspection de la DREAL,
- Rapport d'activité du SYTEVOM au titre de 2009-2010
- Questions diverses.

I – Rapport d'inspection de la DREAL

La dernière visite d'inspection annuelle s'est déroulée le 20 décembre 2010, au cours de laquelle quelques non conformités ont été relevées, telles que des dépassements sur les analyses des eaux du bassin B1 (COT, azote Kjeldhal et conductivité), ainsi qu'une valeur en AOX sur les lixiviats supérieure aux prescriptions (2,5 mg/l pour 1mg/l maxi) : l'exploitant a été invité à faire part de ses observations et des dispositions prises concernant le devenir des eaux du bassin B1 et celles prises pour éliminer les lixiviats concernés. Une demande d'éclaircissement dans les procédures a également été faite pour que l'on soit certain que c'est le responsable du site qui notifie la destination des lixiviats sur le BSD.

Par ailleurs, à la suite des différents signalements par le maire de Vadans concernant des débordements du bassin de lixiviats, des inspections inopinées ont eu lieu le 3 mai 2011 et le 10 juin 2011. Aucun débordement n'a été constaté. Il s'avère qu'il y a eu confusion due à la présence d'une bande de terre occultant la partie supérieure de la membrane.

Ensuite, M. FUMEY expose de manière chronologique les différentes actions de l'inspection des installations classées : inspections, arrêtés de prescriptions complémentaires, arrêté de mise en demeure (cf. doc. joint en annexe), depuis le 23 janvier 2009, date de la dernière CLIS.

M. BOUILLON fait remarquer que le suivi administratif de l'inspection a été particulièrement dense sur le site de VADANS.

M. LASSUS souhaite connaître les suites données au constat des concentrations élevées en manganèse dans les piézomètres aval.

M. FUMEY indique qu'à la suite d'un arrêté de prescriptions complémentaires du 18 janvier 2010, différentes études ont été menées, tout d'abord par PROJETEC en mars 2010, puis par le cabinet ARCHAMBAULT Conseil qui a remis en cause le statut de piézomètre amont à PZ1. Une expertise conduite par le BRGM à la demande de la DREAL a permis de fixer un certain nombre de recommandations concernant le fonctionnement et le bon état des piézomètres en place. En outre, un piézomètre supplémentaire a été préconisé.

L'exploitant a demandé au bureau d'étude SOGREAH de réaliser une étude en vue d'aboutir à un réseau de surveillance des eaux souterraines pertinent et pérenne. L'inspection a demandé que soient prises en compte les recommandations du BRGM dans cette étude.

En raison de la trace de plusieurs niveaux dans le bassin de lixiviats, dont une à 5 cm du bassin supérieur, M. GAY demande si des débordements sont possibles. M. GAY a constaté par ailleurs, la présence d'un tuyau, qui permet des écoulements dans le ruisseau.

M. GROSPERRIN indique qu'il s'agit d'un drain en périphérie qui permet d'intercepter les eaux souterraines afin d'éviter une pression hydraulique trop importante sous la géomembrane risquant de la déformer.

Il est précisé que le bassin recueille 7 m³ de lixiviats par jour. Un pompage régulier assure la régularité des niveaux en permanence.

M. MAITROT se dit néanmoins inquiet de l'affaissement de la géomembrane.

M. FUMEY indique qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer et qu'en tout état de cause, toute anomalie constatée, comme par exemple un débordement, doit être systématiquement signalée à l'inspection des installations classées, qui fera le nécessaire auprès de l'exploitant pour qu'il y soit remédié et qui pourra dresser un procès-verbal, le cas échéant.

M. GAY estime que le maire de Vadans devrait être membre de droit du SYTEVOM au titre du maire de la commune d'implantation du centre de stockage des déchets non dangereux de Vadans et relève par ailleurs qu'il n'enregistre plus de plainte de ses concitoyens concernant les odeurs, depuis que la couverture obligatoire des déchets est faite avec les mâchefers.

M. BOUILLON fait remarquer que la vigilance citoyenne s'exerce de façon tout à fait normale et que les CLIS existent pour répondre à ce type de préoccupations, mais précise par ailleurs que les actions de contrôles réglementaires relèvent de l'inspection des installations classées, qui doit être l'interlocuteur unique en la matière.

M. MAITROT souhaite qu'à cet égard, lui soient communiqués les numéros d'appel des services compétents à intervenir en cas d'urgence. Le courrier ci-joint a été adressé au maire de VADANS pour lui communiquer les coordonnées de l'inspection des installations classées.

M. TISSERAND rappelle les améliorations conséquentes entreprises sur le site à savoir :

- Mise en place d'un dispositif de contrôle de la stabilité des digues externes des alvéoles avec l'installation de 9 bornes de suivi et levé topographique annuel ;
- Contrôle du dégazage : la torchère fonctionne bien. Un nettoyage de la turbine a été effectué pour éviter l'encrassement du filtre.
- Amélioration du dispositif de suivi des eaux souterraines par l'installation d'un nouveau piézomètre amont relatif au site en activité et un troisième piézomètre aval concernant l'ancien CET au sud du bassin de lixiviats.

M. TISSERAND confirme qu'il n'y a jamais eu de débordement du bassin de lixiviats.

En réponse à M. BATLOGG, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de CLIS en 2010 car il avait été décidé d'attendre les résultats des différentes études concernant les taux de manganèse en vue d'une information complète des membres de la commission. Il est néanmoins rappelé que la CLIS doit se réunir annuellement.

M. TISSERAND répond favorablement à une demande de M. GAY d'une visite du site pour les élus du secteur en avril 2012, avant que la végétation n'envahisse les lieux. Il est prêt également à participer à une réunion publique à Pesmes, ainsi que cela avait déjà été fait en 2009.

II – Bilan de fonctionnement du site 2009/2010

La présentation en est faite par Mme COIRATON, directrice du SYTEVOM, conformément au document annexé au présent compte-rendu.

Cet exposé a reposé essentiellement sur les différents tonnages traités sur le site à savoir 12 149 tonnes au titre de l'année 2009 et 10 526 tonnes en 2010, soit une baisse de 13 %. Il est précisé que les mâchefers valorisables (catégorie V) produits par l'UIOM de Noidans-le-Ferroux sont utilisés pour assurer la couverture des déchets stockés. En effet, les mâchefers perméables à l'eau de pluie, mais filtrant les odeurs, sont préférables aux couvertures intermédiaires argileuses qui constituaient

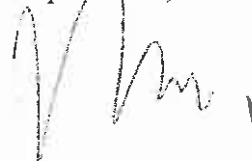
alors des écrans intercalés, ne permettant pas la circulation des eaux tout en n'étant pas efficaces pour stopper le biogaz lors des périodes de dessiccation estivales.

Mme COIRATON précise par ailleurs qu'un volume de 36 000 m³ était disponible au 1^{er} janvier 2011 et que les apports annuels resteront inférieurs à 12 000 tonnes à compter de cette date. La durée de vie du site est par conséquent prolongée jusqu'à fin 2013.

Tous les déchets reçus (ordures ménagères du département, balayures de voirie de Gray, encombrants issus des déchèteries du département, déchets industriels banals du secteur de Gray, déchets inertes issus des déchèteries du secteur de Gray) ont fait l'objet de certificats d'identification préalable (CIP). Les déchets refusés sont incinérés dans l'UIOM de Noidans-le-Ferroux et les filières de traitement de déchets bien spécifiques (huile...) sont systématiquement conseillées : un guide sur les déchèteries est actuellement en cours d'élaboration par le SYTEVOM à l'attention des usagers.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12 h. Le président remercie les membres présents pour leur participation.

Le président,



Bernard BOUILLON